



Baie d'Audierne

Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar de zones humides d'importance internationale

La baie d'Audierne, dont les vastes étendues dunaires se sont forgées à l'interface terre-mer, est un site aux fonctions écologiques remarquables et au patrimoine naturel exceptionnel. Ces caractéristiques ont été identifiées au niveau national comme compatibles avec une labellisation internationale Ramsar de milieux humides.

Les usages et l'utilisation historique du site ont permis de maintenir jusqu'à aujourd'hui la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité de la baie. Cette qualité environnementale fait de la baie d'Audierne un site fortement attractif.

La présente note a vocation à présenter aux acteurs du territoire des éléments synthétiques sur l'écologie du site et sur l'intérêt éventuel d'une labellisation Ramsar. Ce travail constitue une aide à la décision, notamment pour les élus des collectivités, qui seront amenés à décider d'entreprendre ou non, une démarche de labellisation.

1. CONTEXTE

1.1. Ramsar, une reconnaissance internationale de la qualité de milieux humides

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs et diversifiés de la planète. Les fonctions écologiques qu'ils assurent sont le fondement de multiples services indispensables au bien-être humain.

La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental visant la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Le label associé à cette convention récompense et valorise des milieux aquatiques dont l'utilisation par l'homme a permis de conserver une forte qualité écologique. À l'origine axée sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, la convention a élargi son champ de valorisation à la protection de tous les aspects de la biodiversité et à la protection des valeurs so-

ciales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale.

La désignation d'un Site Ramsar s'effectue sur la base de différents critères : type de zone humide rare ou unique, présence d'espèces animales ou végétales rares ou en danger, en nombre significatif à l'échelle mondiale...

Pour être labellisé Ramsar, un site doit pouvoir justifier d'au moins un critère Ramsar parmi les 9 existants.

Le réseau de sites :

- 2333 sites dans le monde
- 48 en France
- 2 en Bretagne (Golfe du Morbihan, baie du Mont Saint-Michel)

1.2. La démarche Ramsar en Finistère : une démarche adaptée au territoire

Le Finistère compte près de 10 % de sa surface en zone humide avec une diversité paysagère et écologique très intéressante. De grands paysages comportant des zones humides exceptionnelles ont fait l'objet d'un repérage au niveau national dans le cadre de travaux du Museum national d'histoire naturelle (rapport Lethier, 1998) et du Conservatoire du littoral (1998). Il s'agit de la baie d'Audierne, la baie de Goulven-Keremma, la baie de Morlaix, la rade de Brest et les tourbières des Monts d'Arrée.

Lors du lancement de la Journée mondiale des zones humides 2016 à Brest, l'association Ramsar France, a encouragé l'identification de sites Ramsar en Finistère en proposant à la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques (CAMA) du Conseil départemental en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques d'initier et de coordonner la démarche auprès des territoires.

En 2018, la CAMA a proposé d'accompagner les territoires volontaires pour analyser dans un premier temps l'opportunité de la labellisation. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, les cinq territoires pré-identifiés sur le département ont répondu favorablement pour le lancement de cette étude d'opportunité. L'étude pilotée par la CAMA a été réalisée avec l'appui de deux stagiaires afin d'analyser :

- les caractéristiques écologiques pouvant être valorisées ;
- l'intérêt pour les acteurs du territoire de se lancer dans une démarche de labellisation.

Ce travail a été mené en lien étroit avec les élus référents et chargés de missions des cinq territoires et a été accompagné par un ensemble de référents institutionnels et scientifiques.



Liparis de Loesel
© DREAL Hauts-de-France

2. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

2.1. L'analyse de la qualité écologique

2.1.1. La qualité écologique

Entre espaces dunaires et prairies humides du Loc'h ar Stang, des eaux saumâtres de Nérizellec aux roselières de Trunvel, le site de la baie d'Audierne présente une mosaïque littorale d'habitats naturels d'intérêt écologique fort et une grande diversité d'espèces associées. Deuxième massif dunaire de Bretagne, la zone bénéficie d'un suivi naturaliste de longue date, notamment pour ses oiseaux et sa flore particulière. Les suivis scientifiques, qui existent depuis des dizaines d'années (la station de Trunvel fonctionne depuis 1988) constituent des éléments précieux pour mettre en avant la très grande richesse de la baie au côté des opérations de gestion portées par Natura 2000.

La baie d'Audierne accueille des espèces emblématiques comme :

- le phragmite aquatique, espèce mondiale menacée pour laquelle la baie d'Audierne représente un site de halte migratoire d'intérêt national et international.
- le Liparis de Loesel, orchidée classée vulnérable sur liste rouge française.

2.1.2. Les critères Ramsar

Sur la base des documents existants, des suivis en place et des échanges avec les différents référents techniques et scientifiques, l'étude met en avant que le site de la baie d'Audierne répond à 7 des 9 critères fixés au niveau international. Pour ces 7 critères, les éléments permettant de les justifier et de les quantifier ont été agrégés et renseignés dans la Fiche descriptive Ramsar.

Le site Natura 2000 dispose d'un plan de gestion spécifique qui peut être utilisé comme plan de gestion Ramsar dans la mesure où il concernerait la totalité ou une grande partie du territoire labellisé. Plusieurs pistes de réflexion sont en effet possibles concernant le périmètre Ramsar :

- le calquer sur le périmètre Natura 2000, pour faciliter la gestion ;
- intégrer une dimension fonctionnelle plus exhaustive via des compléments des inventaires existants comme les ZNIEFF ou l'inventaire permanent des zones humides (IPZH) ;

- prendre en compte l'intégralité des périmètres de protection et/ou de gestion existants, comme les terrains du Conservatoire du Littoral ou les arrêtés de protection de biotope.

2.1.3. Chiffres et notions clés

- 12 référents naturalistes consultés au sein des structures suivantes :
Bretagne Vivante, Bretagne Grands Migrateurs, Conseil départemental du Finistère, Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire du Littoral, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Fédération départementale de pêche, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Groupe Mammalogique Breton, Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Syndicat mixte Ouest Cornouaille
- plus de 1000 espèces observées dont 320 espèces d'oiseaux
- 7/9 critères Ramsar identifiés permettant une labellisation sur le plan écologique

Phragmite aquatique
©Arnaud le Névé



7/9
critères
RAMSAR
pré-identifiés

2.2. L'analyse du territoire et des attentes des acteurs

La baie d'Audierne est considérée comme l'une des dernières grandes étendues littorales sauvages de Bretagne, une mosaïque d'habitats et un réservoir écologique. La présence simultanée d'un patrimoine historique et d'un panorama naturel renforce le caractère rare et précieux de la baie aux yeux des habitants. Des usages et des événements historiques y ont laissé leur empreinte. A cette histoire s'ajoute aujourd'hui de nouvelles pratiques qui nourrissent l'attachement au site. Les habitants sont particulièrement attentifs aux changements naturels et anthropiques qui s'y déroulent.

2.2.1. Les entretiens menés sur le site

Entretiens réalisés :

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

2 Elus communautaires

1 Responsable Environnement

1 Direction de l'office de tourisme

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

2 Elus communautaires

2 Responsable Environnement

1 Direction de l'office de tourisme

Territoire de la baie d'Audierne

1 Direction du SAGE

1 Chargé d'études naturaliste

2 Agriculteurs

Le recours à des entretiens bilatéraux a eu pour objectif de recueillir les visions des espaces concernés, les attentes, les préoccupations générales et les interrogations spécifiques à la démarche de labellisation Ramsar. Ce travail a permis d'évaluer, de manière préliminaire, la concordance entre ces préoccupations et attentes, et ce que pourrait apporter une labellisation Ramsar, sur ce territoire. Les éléments exprimés par les personnes rencontrées sont restitués ici sous forme de synthèse.

2.2.2. Les préoccupations et les attentes relatives au site de la baie d'Audierne

La baie d'Audierne est considérée par les personnes consultées comme un espace en évolution, confronté à la fois à des modifications d'origine anthropique et naturelle, en interaction. Les principaux facteurs de cette évolution, ressentis et exprimés au cours des entretiens sont : le recul du trait de côte et les risques de submersion liés au changement climatique, le fonctionnement hydraulique actuel des étangs, la déprise agricole et la

fermeture des milieux, la disparition potentielle d'habitats et d'espèces, le développement d'espèces invasives... Cette évolution des milieux est perçue comme plutôt négative et source d'incertitude alors que la baie d'Audierne bénéficie d'un attachement fort de ses habitants. Ceux-ci peuvent éprouver des difficultés à comprendre ces différents phénomènes et leurs relations. Les enjeux de la gestion qualitative et quantitative de la ressource de l'eau, et, ponctuellement, la surfréquentation touristique sont également des éléments mis en avant par la grande majorité des personnes rencontrées.

Dans le même temps, la disparition de l'activité agricole des prairies rétro-littorales confrontent les acteurs publics à des responsabilités et des choix de gestion inédits, touchant au fonctionnement écologique, aux usages et au paysage de ces espaces.

Face à ces préoccupations, les personnes rencontrées expriment le besoin et la volonté de pouvoir analyser les évolutions à l'échelle de la baie et de partager le diagnostic à travers une concertation plus globale et transversale, associant les acteurs de l'eau et du tourisme. Un certain nombre de personnes soulignent la nécessité de trouver un consensus sur la gestion pérenne des niveaux d'eau en fonction des objectifs identifiés. Il est par ailleurs attendu de poursuivre les efforts de mise en cohérence des enjeux économiques et de qualité environnementale, en particulier en canalisant les activités sportives et en travaillant auprès des acteurs agricoles. Le rôle de l'élevage, en faveur du maintien de cette qualité est souligné et nécessiterait davantage de suivi afin de gérer leur compatibilité avec les objectifs de conservation.

Le souhait est également exprimé de mieux expliquer l'évolution des milieux naturels, les actions menées et la qualité patrimoniale du site. Les usagers, habitants et visiteurs, doivent bénéficier de cette pédagogie. Leur participation à des ateliers de terrain, permettant une appréhension directe, apparaît au cœur de la médiation environnementale. Il est souligné le rôle que la maison de la baie d'Audierne pourrait jouer dans un projet de valorisation.

Une réflexion stratégique est ainsi perçue comme nécessaire, afin de définir les priorités locales à l'échelle de la baie : quels milieux, quelles espèces, quelle gestion de la fréquentation touristique ?

2.2.3. Les éléments d'opportunité d'une labellisation Ramsar

Pour l'ensemble des personnes rencontrées, le label Ramsar permettrait d'assurer une reconnaissance du milieu naturel mais aussi des acteurs qui se sont mobilisés pour lui conserver cette qualité qui fait la fierté des habitants. Le label faciliterait la préservation et la sensibilisation en présentant l'environnement sous un angle positif alors que les questions environnementales demeurent principalement associées aux règles d'urbanisme et d'aménagement. La reconnaissance offerte par le label serait favorable à la médiation environnementale en favorisant la prise de conscience des enjeux et l'engagement des acteurs et usagers en faveur du maintien des éléments lui ayant valu cette distinction. La mise en réseau des cinq territoires finistériens concernés par l'étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar est soulignée comme bénéfique par les professionnels de l'environnement, dans la mesure où elle apporterait un regard extérieur sur le site et nourrirait le partage d'expériences.

Le label contribuerait par ailleurs à signaler la baie d'Audierne à un public sensibilisé à la biodiversité.

2.2.4. Les vigilances vis-à-vis d'une labellisation Ramsar

Le label demeure méconnu et sa diffusion nécessiterait pour les personnes sollicitées un effort de communication, notamment concernant l'absence de contraintes réglementaires. Un équilibre serait à trouver entre un approfondissement de la protection des milieux et la crainte d'une limitation des usages, soulevée par tout nouveau processus. Les élus locaux notamment devront être pleinement engagés dans la démarche. Une fois le label obtenu, il est fondamental pour l'ensemble des personnes sollicitées, de le faire vivre en associant étroitement les habitants dans une démarche d'amélioration. Il est souligné par les personnes interrogées la nécessaire articulation des moyens humains et financiers de cette labellisation Ramsar, avec ceux de Natura 2000 afin de mettre en valeur l'existant et de ne pas créer d'action redondante. L'organisation du projet devrait ainsi être coordonnée avec les structures de gouvernance existantes, dont celles gérant la zone Natura 2000.

Les personnes rencontrées ont également alerté sur le caractère contre-productif que pourrait constituer le label s'il conduisait à développer une surfréquentation touristique.

L'accessibilité aux espaces naturels de la baie d'Audierne jugée indispensable pour améliorer la perception des habitants...

2.3. Diagnostic synthétique du territoire

La richesse du patrimoine naturel et paysager nécessite d'être révélée de façon plus systématique. Une pédagogie adaptée et des actions participatives permettraient que l'appropriation perdure et que les dynamiques puissent être acceptées et accompagnées. Une gouvernance renouvelée de ces enjeux semble souhaitée sur un territoire défini.

Des fonctions essentielles assurées par les milieux naturels de la baie d'Audierne

Les services écosystémiques ci-dessous, qui figurent dans la fiche descriptive Ramsar, désignent les bénéfices que les usagers tirent du bon fonctionnement des milieux de la baie :

Services d'approvisionnement

Eau douce

Services culturels

Loisirs/tourisme
Spirituels et d'inspiration
Scientifiques/pédagogiques

Services de régulation

Protection contre l'érosion
Prévention des risques

Service de support

Biodiversité
Cycle des matières nutritives

...mais, les fonctions sont potentiellement menacées :

- Atterrissement et fermeture du milieu
- Espèces invasives : jussie, herbe de la pampa, ragondin...
- Pression touristique
- Eutrophisation
- Changement climatique : étiages précoces, sécheresse, recul du trait de côte...

3. PRÉCONISATIONS

3.1. Opportunité de la labellisation

La baie d'Audierne a des caractéristiques écologiques fonctionnelles et patrimoniales qui en font un site éligible à la labellisation Ramsar. Elle rassemble 7 des 9 critères attendus. L'investigation menée confirme donc le repérage effectué dans les rapports initiaux et renseigne qualitativement et quantitativement les critères selon des chiffres actualisés. Sur ce territoire, le label pourrait permettre :

- une reconnaissance du travail accompli et une fierté pour les habitants ;
- d'aborder des enjeux qui concernent les dynamiques subies par la baie et de réinterroger les modes de gestion actuels dans une gouvernance redéfinie et adaptée à un périmètre dédié à définir ;
- d'assurer une pédagogie participative auprès des acteurs et des habitants du territoire en abordant l'environnement de façon positive ;
- de développer un tourisme durable qui permette d'accueillir un public spécifique sans accentuer la surfréquentation ;
- de bénéficier d'une dynamique de réseau permettant de prendre du recul et de bénéficier des retours d'expériences d'autres sites Ramsar.

3.2. Besoins identifiés

Les besoins identifiés découlent des attentes exprimées et des éléments d'opportunité exprimés en faveur d'une labellisation Ramsar :

- un suivi et une diffusion des données naturalistes et des caractéristiques fonction-

nelles de la baie ;





- une gouvernance affinée ;
- un accompagnement pour mettre en œuvre des actions avec les habitants du territoire ;
- un accompagnement pour favoriser l'identification d'un tourisme de qualité et durable tourné vers la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- la mise en place d'un réseau de sites pouvant prétendre à une labellisation Ramsar en Finistère.

3.3. Appréciation synthétique de la CAMA quant à une candidature du territoire

Les personnes sollicitées, représentants publics, techniciens et partenaires, partagent une lecture des enjeux associés à la gestion et à la préservation de la baie d'Audierne. Les personnes rencontrées identifient également des opportunités et des vigilances communes vis-à-vis du label Ramsar. Pour ces personnes, le label est en adéquation avec les projets de territoire déjà définis pour le Haut Pays Bigouden et le Pays Bigouden Sud. Cette labellisation est appréhendée, et souhaitée, comme une valorisation et une reconnaissance des qualités de la baie et du travail des acteurs, et comme un outil pédagogique au service de la population. La dimension de valorisation touristique, pour un tourisme durable, sera un élément majeur du processus de construction du label afin d'établir des objectifs partagés, compatibles avec le maintien de la richesse biologique et naturelle de l'espace, fortement plébiscitée par l'ensemble des personnes.

Finalement, les regards et les attentes exprimées vis-à-vis de la labellisation Ramsar soulignent, en première instance, la volonté des acteurs à s'engager. Les attentes exprimées localement par les partenaires, pour une matérialisation forte de la labellisation, indiquent finalement un niveau d'exigence élevé.

EN SYNTHÈSE, LA GRILLE D'ANALYSE SUIVANTE PEUT ÊTRE PROPOSÉE AUX ACTEURS DU TERRITOIRE :

Paramètre	Commentaire	Contexte
Critères naturalistes Ramsar	7/9	
Adéquation avec les projets du territoire	Label ressenti comme complémentaire	
Portage local fort	Mobilisation des élus	
Appréciation globale : Territoire prêt pour lancer la procédure de labellisation en étroite association entre acteurs et collectivités		

Département du Finistère
Service du patrimoine naturel, du littoral et de la randonnée
32, bd Dupleix - CS 29029 - 29196 Quimper cedex
Tél. 02 98 76 21 48 - Fax 02 98 76 24 60
Courriel : spnlr@finistere.fr

finistere.fr